

DIAG26 : Savoir prendre les dimensions pour établir un DPE ou un audit énergétique

DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Maîtres d'ouvrage

Maîtres d'oeuvre

Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...

Professions juridiques :

notaires, avocats, huissiers...

Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salairés de la construction, ...
Diagnosticteurs immobiliers
Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Distinguer et identifier les notions de surfaces
- Savoir prendre les dimensions pour établir un DPE ou un audit énergétique

**PROGRAMME****Présentation de la formation (6 minutes)**

Bienvenue dans votre formation

Tutoriel de navigation

1. Notions de surface (20 minutes)

Vidéo - Les notions de surface

Atelier - Identifier la surface à prendre en compte

Atelier - Comprendre le principe de "véranda chauffée"

Atelier - Déterminer la surface habitable

Atelier - Identifier les éléments à prendre en compte (ou non) dans la surface habitable

Atelier - Réunir les conditions pour qu'une pièce transformée soit considérée dans la surface habitable

Atelier - Réunir les conditions pour que des combles soient considérés comme "aménagés"

2. Les méthodes de relevé (25 minutes)

Vidéo - Les méthodes de relevé

Atelier - Établir un bon relevé de surface habitable

Atelier - Connaître les recommandations pour réaliser un croquis

Atelier - Identifier les caractéristiques dimensionnelles pour le DPE



Atelier - Comprendre la notion de pont thermique

3. Ce qu'il faut retenir (15 minutes)

Guide synthétique - Savoir prendre les dimensions pour établir un DPE ou un audit énergétique

Questionnaire de satisfaction



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.